



**DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE
L'INNOVATION**

APPEL À SOUMISSIONS

Date limite : 15 septembre 2022, 23 heures (GMT+3)

1. Contexte

L'avènement de la Covid-19 a exacerbé les défis des systèmes d'éducation et de formation en Afrique et a renforcé la nécessité de trouver des solutions innovantes adaptées et capables d'être mises à l'échelle de manière durable pour répondre au contexte en constante évolution de l'éducation et de la formation. Bien que le déficit éducatif en Afrique soit important, des progrès significatifs ont été réalisés au cours de la dernière décennie. Environ un cinquième des enfants âgés de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisés, tandis que pour les enfants âgés de 12 à 14 ans, l'exclusion est d'environ 33%, et on estime que 60% des jeunes âgés de 15 à 17 ans ne sont pas scolarisés, les filles étant plus touchées. L'accès reste donc un défi à différents niveaux.

Dans ce contexte, le programme de l'Innovation de l'éducation en Afrique (IEA) a été créé en 2018 par l'Union africaine (UA) dans le but d'identifier, de promouvoir et de soutenir l'adoption et la reproduction systémiques des innovations éducatives dans tous les aspects de l'éducation et de la formation en Afrique. Le programme IEA est conçu pour générer et valider des solutions aux défis persistants de l'éducation et de la formation en Afrique et pour soutenir l'expansion et l'échelle des solutions efficaces. Depuis le début du programme, plus de 1 500 parties prenantes de l'éducation à travers l'Afrique ont été engagées, et 180 innovations ont été promues et soutenues avec jusqu'à 1 million de dollars.

Appel de l'IEA

L'appel de l'UA pour l'innovation dans l'éducation en Afrique invite les innovateurs à proposer de nouveaux projets pratiques dans le domaine de l'éducation ayant un potentiel de durabilité, d'extensibilité et de reproduction à grande échelle. Nous cherchons à mobiliser les innovateurs continentaux de l'éducation pour repenser les solutions qui aideront à relever les défis de l'éducation et du développement des compétences en Afrique, en particulier lorsque les pays émergeront de la Covid-19.

Nous visons à créer le changement en :

- a) Incitant les innovateurs à identifier les principaux défis de l'éducation et le développement des compétences en Afrique ;
- b) Menant la recherche d'idées et de solutions novatrices à ces défis en vue de leur reproduction et de leur mise à l'échelle ; et
- c) Encourageant les partenariats d'innovation impliquant des établissements d'enseignement et de formation, des gouvernements et d'autres acteurs clés.

2. Critères d'éligibilité

Seront acceptées les candidatures de citoyens des États membres de l'UA dirigeant une organisation qui répond aux critères suivants.

- Ils doivent être en train de mettre en œuvre une innovation éducative dans un ou plusieurs États membres de l'UA avec un succès vérifiable. Une innovation éducative désigne un produit ou un service proposé par une organisation qui utilise une approche relativement distincte - par rapport au contexte africain - pour relever les défis du système éducatif.
- Être légalement enregistré et autorisé à opérer dans un État membre de l'UA ;
- Être directement responsable de la mise en œuvre et de la gestion de l'innovation, c'est-à-dire n'agissant pas en tant qu'intermédiaire.

3. Procédure de demande

Les candidatures devront être soumises en ligne en anglais ou en français à l'adresse www.edu-au.org/submit-innovation, avec les informations suivantes :

- Brève description du défi à relever (100 mots) ;
- Description de l'innovation, notamment son fonctionnement, l'approche de mise en œuvre et le modèle de revenus (500 mots) ;
- Rapport sur les performances et les résultats de l'innovation (500 mots) ;
- Documentation de l'enregistrement de l'entreprise et de la licence d'exploitation.

Il convient de noter qu'une organisation ne peut soumettre plus d'une innovation. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification. Les bénéficiaires de subventions dans le cadre du programme de l'IEA dans le passé ne peuvent pas postuler.

Date limite de soumission : 15 septembre 2022 avant 23 heures (GMT+3). Les demandes de renseignements peuvent être envoyées à l'adresse : owusum@africa-union.org.

4. Processus d'évaluation et de sélection

Les soumissions seront soumises à la procédure suivante :

	Activité	Résultat	Calendrier
i.	Contrôle d'éligibilité	La liste des innovations éligibles	19-21 septembre 2022
ii	Examen technique et présélection	50 innovations prometteuses et 10 finalistes pour la première présentation d'innovations	22 septembre – 7 octobre 2022
iii	Première présentation d'innovations	5 finalistes pour la présentation finale des innovations	13 octobre 2022
iv	Présentation finale des innovations	3 Innovations sont sélectionnées pour recevoir des subventions	novembre 2022

5. Avantages pour les candidats retenus

Les candidats retenus bénéficieront d'un ou plusieurs des avantages suivants :

- Subventions allant jusqu'à 100 000 dollars pour renforcer l'interopérabilité des innovations avec les systèmes d'éducation publique, tout en recueillant des preuves de leur efficacité ;
- Promotion de l'innovation auprès des États membres de l'UA et des partenaires de développement, y compris la publication dans le Manuel des innovations en matière d'éducation en Afrique 2022 ;
- Certificat de reconnaissance du Commissaire de l'Union africaine à l'éducation, la science, la technologie et l'innovation.